ÉTUDE

SUR LES

ORIGINES DE LA COMMUNE DE LYON

(1173-1320)

PAR

Albert GUIGUE

Licencié ès lettres, Élève de l'École des Hautes-Études.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Documents manuscrits. Le Tractatus de bellis et induciis, publié par le Père Menestrier, doit être considéré comme inédit; comment dater les pièces contenues dans ce recueil? Sources narratives. Recueils de textes diplomatiques. Histoires de Lyon. Histoires locales et provinciales.

INTRODUCTION

L'hypothèse d'une ville se constituant autour de la cathédrale paraît difficilement applicable à Lyon. Quatre cités distinctes paraissent s'être formées sur les ruines de la ville romaine, avec des enceintes particulières, et l'une d'elles est entièrement occupée par l'archevêque. Les Lyonnais portent le titre de citoyens, et non celui de bourgeois.

Comment s'est établie la souveraineté de l'archevêque et du chapitre sur Lyon et la région lyonnaise? Bulle d'or de l'Empereur (1157), traités de 1167 et de 1173 avec le comte de Forez.

CHAPITRE PREMIER

LYON ET LA RÉGION LYONNAISE A LA FIN DU XII^e SIÈCLE

Description de la région lyonnaise et de la ville de Lyon. Limites anormales du nouveau comté; ce sont peut-être les limites du territoire colonial de la ville romaine. Seigneurs voisins.

CHAPITRE II

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES POSSESSIONS DE L'ÉGLISE

Les « obéances ». L'archevêque, le chapitre, leurs officiers. Défauts de cette organisation, par suite du manque d'unité.

CHAPITRE III

LES CITOYENS DE LYON A LA FIN DU XII^e SIÈCLE

Les citoyens commencent à s'organiser à la fin du xue siècle. — Quelles sont les coutumes de Lyon, ou tout au moins ce qui est réputé « anciennes libertés et franchises » dans les divers actes publics ou privés, et qui se retrouvent dans les chartes de la région lyonnaise?

CHAPITRE IV

ORIGINES DE LA COMMUNE LYONNAISE

Deux théories en présence : persistance du droit romain, ou simplement influences germaniques. Une théorie intermédiaire semblerait s'imposer pour cette région, qui n'a jamais suivi la règle générale. Raisons qui déterminent les citoyens à réclamer une commune.

CHAPITRE V

GUERRES DE LA FIN DU XII^e ET DU DEBUT DU XIII^e SIÈCLE

Traité de 1193. L'archevêque Renaud de Forez. Affaire de Savigny: sa véritable date. Lettre de Philippe Auguste. Traités de 1206 et de 1208. Lyon après la mort de Renaud de Forez: il n'y a pas encore de commune.

CHAPITRE VI

SÉJOUR D'INNOCENT IV A LYON

Concile de 1245. — Le pape accorde des privilèges aux citoyens de Lyon et les prend sous sa protection spéciale.

CHAPITRE VII

LYON APRÈS LE DÉPART D'INNOCENT IV

Affaire de la sénéchaussée : mauvaise foi du chapitre, intervention du comte de Forez et du roi de France. Mécontentement des citoyens.

CHAPITRE VIII

GUERRES ENTRE LES CITOYENS ET LES CHAPITRES DE SAINT-JEAN ET DE SAINT-JUST

La guerre a commencé pendant la vacance du siège épiscopal, vraisemblablement en 1268. La « cinquantaine » n'existe pas encore. Intervention du pape et du roi de France, qui imposent la paix.

CHAPITRE IX

GRÉGOIRE X A LYON

Concile de 1274. — Réorganisation de la justice : suppression de l'office du sénéchal.

CHAPITRE X

LYON APRÈS LE DÉPART DE GRÉGOIRE X

Différends entre l'archevêque et le chapitre.

Apparition de la « cinquantaine » (1286). Envahissement du Lyonnais par les seigneurs voisins. Intervention de Nicolas IV et de Philippe le Bel. Accord entre l'archevêque et le chapitre au détriment des citoyens.

CHAPITRE XI

NOUVELLES GUERRES ENTRE LES CHANOINES ET LES CITOYENS

Mainmise du roi de France sur le Lyonnais. Désaccord entre Philippe le Bel et Boniface VIII. État précaire de l'Église. L'archevêque Louis de Villars s'entend avec les citoyens à l'insu du chapitre métropolitain.

CHAPITRE XII

COURONNEMENT DE CLÉMENT V. -- LES « PHILIPPINES »

Philippe le Bel traite avec l'église de Lyon seule. Les « Philippines » sont acceptées dans la région lyonnaise, mais les Lyonnais s'opposent à leur exécution.

CHAPITRE XIII

GUERRE DE 1310

Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, déclare la guerre au roi de France. Les Lyonnais s'unissent pour défendre l'Église, et sont battus par Louis de Navarre. Traité du 10 avril 1312 : réunion de Lyon à la France.

CHAPITRE XIV

Lyon sous l'administration des rois de france (1312--1320)

Les officiers royaux violent les coutumes de Lyon. L'archevèque et les citoyens se mettent d'accord, et le roi de France finit par rendre à l'archevêque ses droits de juridiction.

CHAPITRE XV

LA CHARTE COMMUNALE

Elle ne fait que reproduire les anciennes coutumes de Lyon, déjà existantes au xu° siècle, en y ajoutant quelques droits nouveaux. — Serment de fidélité, prêté par les citoyens au roi de France. Les métiers exercés à Lyon au début du xiv° siècle.

CONCLUSION

TEXTE DU TRACTATUS DE BELLIS ET INDUCIIS
PIÈCES JUSTIFICATIVES

a little part

1 771